MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Conseil du Secteur soutien scolaire

19, 20 et 21 février 2024

Maintien de l’équité salariale 2015

Rappel

- Évaluation des modifications aux plans de classification
- Évaluation des questionnaires sur les catégories d’emploi enquêtées
- Évaluation des potentiels événements pouvant avoir un impact sur l'évaluation du rangement (ex. : évolution qualitative des tâches, nouvelle diplomation ou nouveau permis d’exercice exigé, changements organisationnels majeurs, etc.)
- Évaluation des impacts des modifications sur les sous-facteurs
- Finalisation des argumentaires pour présentation à la CNESST
- Envoi des argumentaires à la CNESST des années 2023 et 2024

Maintien de l’équité salariale 2020

- Sondage en ligne effectué auprès des membres en décembre 2021 et janvier 2022
- Évaluation des modifications aux plans de classification
- Évaluation d’événements potentiels pouvant avoir un impact sur l'évaluation du rangement
- Représentations politiques auprès de la CNESST et du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour que l’affichage du maintien 2020 se réalise

Maintien de l’équité salariale 2020 : Report de l’affichage du SCT

Rappel

- L’évaluation du maintien de l’équité salariale devait initialement se dérouler le 20 décembre 2020

- À la suite des demandes de report du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), puis des décisions rendues par la CNESST, l’évaluation a d’abord été retardée au 30 juin 2021, et ensuite au 20 décembre 2022

- Le 17 décembre 2021, le SCT a demandé un autre report au 20 décembre 2022, qui a été rejeté par la CNESST

Maintien de l’équité salariale 2020: Report de l’affichage du SCT

- À la suite de la décision de la CNESST refusant de retarder davantage l’affichage et ordonnant au SCT de procéder à l’affichage, la FEESP a déposé en mai 2022 plusieurs plaintes à la CNESST concernant la non-réalisation de l’affichage du SCT des résultats du maintien 2020, et ce, malgré la décision de la CNESST

- En juillet 2022, à la suite des plaintes de la FEESP, la CNESST a réitéré ses exigences au SCT

- La CSN ainsi que de nombreuses autres organisations syndicales ont effectué des démarches de représentations auprès du Conseil du trésor et de la CNESST dans le but que l’affichage ait lieu rapidement et pour que le dossier avance diligemment

Maintien de l’équité salariale 2020 : Affichage du 20 décembre 2023

- Le SCT a finalement procédé à l’affichage du maintien 2020 le 20 décembre 2023
- En résumé, il ne retient aucun événement devant donner lieu à des ajustements salariaux
- Les individus voulant soumettre des événements ou des interrogations avaient jusqu’au 18 février 2024 pour le faire
- La FEESP avait déjà amassé beaucoup d’informations lors de son sondage de 2021-2022
- C’est le SCT, en tant qu’employeur, qui est en retard de plusieurs années

Maintien de l’équité salariale 2020 : Affichage du 20 décembre 2023

- La FEESP a répondu globalement à l’affichage en se concentrant essentiellement sur les deux éléments suivants :
  - Questionnements et observations quant au fait qu’aucun événement ne génère d’ajustements salariaux pour les catégories d’emplois à prédominance féminine
  - Existence des plaintes de 2015, toujours non résolues

Proposition 1

De recevoir le rapport sur les travaux du maintien de l’équité salariale 2015 et 2020.

Proposition 2

Que les syndicats membres du Secteur soutien scolaire FEESP-CSN mandatent la FEESP-CSN afin d'assurer le suivi de l'affichage du maintien 2020 du Secrétariat du Conseil du trésor et de faire toute représentation qu'elle juge utile en ce sens, notamment en regard d'éventuelles plaintes qui pourraient être déposées à la suite de la fin du processus d'affichage du Secrétariat du Conseil du trésor.